

15^c. Journal du Lot 15^c.

ORGANE REPUBLICAIN DU DEPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	6 fr. 50	12 fr.	22 fr. 50
TÉLÉPHONE 31	7 fr.	13 fr.	24 fr.

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RECLAMES 3 ^e page	1 fr. 25
» 2 ^e page	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Un important discours du Président de la République : la solidarité interalliée ; la sécurité de la France. — Un nouveau différend gréco-turc : après l'expulsion du patriarche hellénique. — Autour des relations franco-russes : les Soviets, en proie à la misère, cherchent de l'argent.

M. Doumergue a prononcé, dimanche, au banquet annuel des Journalistes républicains français un important discours qui définit excellemment la physionomie exacte de la France et ses préoccupations essentielles.

Après avoir évoqué les immenses dommages subis au cours de la guerre et rappelé tous les sacrifices consentis pour maintenir la solidarité des Alliés, le Président de la République a poursuivi :

« La France a personnellement donné des preuves indiscutables et nombreuses de son attachement profond au maintien de cette indispensable solidarité. Pour ne citer que les plus récentes, son adhésion immédiate au plan Dawes a témoigné hautement de son esprit conciliant ; l'attitude qu'elle a prise à la dernière assemblée générale de la Société des nations à Genève a affirmé d'une façon éclatante sa sincère et vive volonté de paix. Ai-je besoin de citer comme dernière preuve la résolution qu'elle a maintes fois proclamée de ne se dérober à aucun de ses propres engagements, résolution dont aucun acte, dont aucun geste de sa part ne permet de mettre en doute l'absolue sincérité ? »

M. Doumergue a examiné ensuite le problème de la sécurité de la France et montré combien grave est la menace germanique.

« C'est nous, a-t-il déclaré, qui pourrions plutôt nous plaindre que des engagements du maintien desquels dépendait notre sécurité n'aient pas encore été tenus, ce qui a considérablement accru nos dépenses et nos charges, ce qui nous rend infiniment plus dur et plus pénible l'exécution des obligations déjà très lourdes auxquelles nous entendons faire honneur. »

« Tant que sa sécurité ne sera pas pleinement et solidement assurée, tant que se dressera en face d'elle la menace redoutable d'une agression inopinée, la France sera paralysée dans ses moyens et dans son activité bienfaisante. Elle ne saurait donc se passer de cette sécurité. »

Et, par dessus tout, le Président de la République a tenu à bien mettre en évidence le fait que si la France doit prendre certaines mesures pour assurer sa sécurité, ces mesures ne cachent aucune arrière-pensée impérialiste.

« Il serait souverainement injuste, a-t-il dit en guise de conclusion, d'interpréter comme l'indice chez elle de sentiments impérialistes et belliqueux les mesures qu'elle est contrainte de prendre, l'étendue qu'elle doit observer, les demandes qu'elle est obligée de faire pour arriver à se protéger efficacement contre les dangers trop réels que lui fait courir l'existence au-delà de ses frontières de l'Est un esprit de véritable impérialisme et de revanche guerrière dont de récents événements ont révélé le caractère inquiétant. »

Les déclarations, toutes mesurées mais empreintes de fermeté, du Président de la République auront bien servi la cause de notre pays.

L'expulsion de Constantinople du patriarche œcuménique a provoqué dans tout l'Orient chrétien une émotion considérable.

En Grèce, le geste plus qu'inamical du Gouvernement d'Angora a réveillé la haine séculaire du Turc.

L'indignation des Grecs s'explique sans peine : le patriarche œcuménique est considéré depuis la prise de Constantinople par les Turcs en 1453 non seulement comme le Souverain pontife de l'Eglise orthodoxe, mais encore comme le chef de toute la colonie hellénique de l'Empire Ottoman.

Par suite, l'offense ressentie par le

peuple grec est double : à la fois d'ordre moral ou religieux et d'ordre politique.

Cette nouvelle épreuve vient surtout lui rappeler qu'il fut le vaincu dans sa dernière guerre avec la Turquie, alors que les blessures reçues en Asie-Mineure ne sont pas encore cicatrisées ; et cette épreuve confirme aussi aux yeux du peuple Grec la volonté du Turc, vainqueur, d'user jusqu'au bout de sa victoire.

Les Grecs ne sauraient, en effet, se méprendre le moins du monde sur les véritables intentions du Gouvernement d'Angora.

Ce que vise celui-ci c'est la ruine et la suppression de l'Eglise de Constantinople, c'est la dispersion de la puissante colonie grecque de l'Empire ottoman, dont il redoute l'influence et en laquelle il voit un obstacle à l'unification de la Turquie.

Quel sera le dénouement de cet incident ?

Va-t-il s'aggraver et dégénérer en conflit violent ?

Le Gouvernement d'Athènes a vivement protesté contre les mesures hostiles de vexation d'Angora.

Mais quel cas sera fait de ces protestations, du moment qu'Angora sait parfaitement ce qu'il veut ?

Des conseils de modération ont été donnés à Athènes. Seront-ils suivis ?

Et, alors même que les dirigeants grecs voudraient éviter toute aggravation de la crise, y parviendront-ils : un tiers environ de l'actuelle population de la Grèce est constituée par les Grecs expulsés de Turquie, qui n'ont pu oublier les procédés dont ils furent les victimes.

Il semble s'avérer chaque jour davantage que le Gouvernement des Soviets, dans ses négociations négatives avec la Grande-Bretagne, aujourd'hui avec la France, aspire surtout à obtenir des capitaux.

De nombreux renseignements ont été publiés ces dernières semaines qui établissent tous que la Russie traverse une crise financière aiguë.

Voici un nouveau témoignage que publient les Débats : il émane d'un voyageur qui rentre de Russie.

« Une crise financière très aiguë sévit, en ce moment, dans toute la Russie, lisons-nous. Les administrations publiques et privées n'ont pas d'argent pour payer leurs employés, qui doivent faire des visites incessantes à la caisse, et n'obtiennent que des acomptes variant entre 3 et 5 roubles ; le plus souvent on leur offre, au lieu d'espèces, des marchandises à prendre dans les coopératives où on leur compte les produits plus chers que s'ils les payaient comptant. »

« Pour faire patienter les employés civils (toujours servis après les militaires), les autorités soviétiques leur font espérer les effets bienfaisants de la reconnaissance des Soviets. Lorsque le nouveau gouvernement britannique fit échouer l'emprunt promis par le ministre Mac Donald, le mécontentement fut très vif chez les malheureuses victimes du bolchevisme ; il y eut même des émeutes. La reconnaissance des Soviets par la France a rendu l'assurance aux autorités et renouvelé les espoirs de leurs débiteurs affamés. »

Par ailleurs, la détresse économique est profonde : les produits de première nécessité atteignent des prix considérables ; les produits manufacturiers « manquent complètement » ; les maisons ne sont pas entretenues et la plupart d'entre elles, faute de réparations, tombent en ruines ; un détail permettra de juger de la détresse générale : toutes les croix des cimetières ont été enlevées pour servir de bois de chauffage.

Quant à l'avenir réservé à ce régime, le correspondant des Débats pense qu'il ne saurait durer encore bien longtemps.

« La situation des Soviets, conclut-il, me paraît désespérée. Ayant tout pillé pour leur subsistance, leur propagande mondiale et l'entretien de leur garde rouge, les dictateurs ont mis leur dernière espérance dans le secours de l'argent étranger, et particulièrement celui de la France, qu'ils jugent assez bonne fille pour les tirer d'affaire avant leur chute fatale. Quant à la population, elle n'a qu'un souhait au fond du

cœur : être enfin débarrassée de ses bourreaux ! »
Le tableau est-il poussé au noir ? Est-il fidèle ?
M. D.

INFORMATIONS

En Allemagne

Le Kronprinz a fait sa rentrée dans la vie politique

L'ex-kronprinz Wilhelm, qui s'était abstenu jusqu'à présent de participer à des assemblées ou réunions ayant un caractère politique, a assisté, à une manifestation organisée par les agriculteurs silésiens au cirque de Breslau, et au cours de laquelle les orateurs exigèrent l'introduction de tarifs protecteurs pour les céréales et se livrèrent à de violentes attaques contre le régime démocratique et les socialistes.

En Angleterre

Les armements

Les « Evening News » apprennent qu'outre les cinq croiseurs légers dont la construction avait été décidée par l'administration travailliste, le gouvernement actuel envisage la construction de trois autres unités du même type, ce qui entraînerait une dépense supplémentaire d'environ deux millions de livres sterling.

LES DETTES INTERALLIÉES

Le cabinet anglais débattre

Le conseil de cabinet anglais s'est réuni sous la présidence de M. Baldwin.

Il a commencé l'examen du mémorandum de la trésorerie sur la question des dettes.

Le cabinet n'est pas arrivé à une décision définitive et la communication à la France ne serait pas faite avant quelques jours.

Quelle sera la réponse britannique ? On présume que la réponse britannique annoncera que le gouvernement s'en tient à la note Balfour, avec les modifications nécessitées par le changement survenu dans la situation depuis l'envoi de cette note.

L'Angleterre reviendrait à l'étalon d'or

L'Angleterre se prépare à revenir à l'étalon d'or pour ses opérations commerciales et autres.

L'Australie et l'Inde britannique s'adressent à New-York et non pas à Londres pour se faire envoyer de l'or.

Les expéditions d'or faites de Londres auraient pour effet de jeter la perturbation et de faire fléchir le prix de la livre sterling.

Grèce et Turquie

La Turquie refusera l'intervention de la cour de la Haye

M. Laroche, directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères, a reçu, mardi matin, Djavad bey, ambassadeur de Turquie à Paris, qui l'a entretenu du différend survenu entre la Turquie et la Grèce, à la suite de l'expulsion du patriarche grec.

L'ambassadeur a déclaré que la Turquie, forte de son droit, refusera toute intervention de la Cour de justice de La Haye, car elle considère que la question est réglée par le traité de Lausanne.

En Russie

Les Soviets ne peuvent rembourser qu'à des conditions avantageuses

On mande de Rostof-sur-Don à l'Agence Rosta que, dans un discours qu'il vient de prononcer à l'occasion du premier congrès des Soviets de la région du Caucase du Nord, M. Rykof, président du comité exécutif des Soviets, a complété les déclarations qu'il avait faites, au congrès des instituteurs au sujet de la non-reconnaissance des dettes du gouvernement tsariste par le gouvernement soviétique.

« Ce dernier, a-t-il dit, ne peut

consentir des paiements partiels à la France que si celle-ci lui procure les moyens de se relever économiquement. L'Union soviétique est le seul pays qui, n'ayant contracté aucun emprunt, ne devant rien à personne, ne peut consentir à satisfaire les prétentions étrangères qu'à des conditions avantageuses. »

Les Etats-Unis

exportent de l'or en Angleterre

Les exportations d'or des Etats-Unis, en Angleterre, deviennent de plus en plus importantes. Elles se sont élevées, ces deux derniers mois, à 140 millions de dollars. Il faut attribuer ces exportations d'or à l'existence d'une entente financière anglo-américaine.

et consentent un emprunt à la France

La Compagnie française des chemins de fer de l'Est a émis, sur le marché de New-York, 20 millions de dollars de bons-ou 7 0/0 amortissables et remboursables à leur entier à 105 plus intérêts le 11 janvier 1929 ou à toute date d'échéance qui suivra.

Une heure après l'ouverture des guichets, l'emprunt a été couvert deux fois.

Les milieux financiers américains constatent que la crise dont le crédit français a souffert depuis la guerre est à son tournant.

Au Maroc français

Les tribus insoumises de notre front situées entre Leukkis et le traucouerna demeurent calmes. A l'est de Ouergha, des réduits ont saboté en plusieurs points les lignes téléphoniques. L'activité des Djiouch marque une certaine recrudescence sur le front moyen de l'Atlas.

Au Maroc espagnol

Dans la zone orientale du Maroc, un avion, par suite d'une panne, a atterri violemment. Ses occupants, capitaine et un sergent, ont été grièvement blessés.

Dans la zone occidentale, une bombe détachée d'un avion a éclaté sur la douane de la gare de Ceuta. Un Maure a été tué, trois Maures et un Juif grièvement blessés ; trois Espagnols, quatre Maures et deux Juifs ont été légèrement blessés.

En Chine

La démilitarisation de Shanghai

Les chefs militaires locaux ont décidé de démilitariser Shanghai et de démanteler les forts de Woosung.

Le gouvernement de Pékin nommera un commissaire civil de défense pour Shanghai et Woosung. L'arsenal local sera remis à la chambre de commerce chinoise et, d'ici quelques jours, toutes les troupes devront être retirées de Shanghai.

Tout porte à croire que Pékin consentira à la démilitarisation.

La Hollande abandonnerait l'heure d'été

On annonce que le gouvernement hollandais va présenter sous peu à la seconde Chambre un projet de loi au sujet de l'heure d'été.

L'intention du gouvernement serait d'abolir l'heure d'été en Hollande.

Le voyage mouvementé de la mission Tranin-Duverne

La mission Tranin-Duverne, venant en automobile d'Abécher, est arrivée à El Fasher (Soudan) après des difficultés inouïes. C'est la première automobile qui traverse ces régions.

La voiture a rencontré dans la brousse un incendie activé par une effroyable tornade de sable et a dû se frayer un passage pendant la nuit dans vingt kilomètres d'une forêt inextricable. Elle a été reçue avec enthousiasme par les autorités britanniques du Darfour, qui lui ont exprimé leurs félicitations pour avoir réussi la traversée réputée jus-

qu'ici impossible des montagnes volcaniques du Marrah.

En route vers le Nil Blanc

Après avoir remplacé leur guide disparu et considéré comme perdu, les deux explorateurs français ont quitté El Fasher le 2, pour tenter de franchir les dunes de sables mouvants et atteindre le Nil Blanc.

Un cheval vendu 1.500.000 francs

Le cheval « Hermic », qui, l'année dernière, avait gagné une des plus grandes courses classiques australiennes, et qui avait été vendu un mois après pour la somme de 14.000 livres sterling, a été vendu, et par adjudication, pour la somme de 16.000 livres sterling, soit 1 million 486.000 fr., à un sportsman australien à Melbourne.

Une invention diabolique !

Dans la conférence qu'il a faite à Saint-Chamond, M. Taittinger, député de Paris, a fait la grave révélation que voici :

« On a appris tout récemment, au ministère de la guerre, que les Allemands avaient inventé un nouveau produit chimique d'un effet foudroyant et qui permettrait, en cas de guerre, d'écarter en quelques heures plusieurs villes françaises. C'est un danger qu'il ne faut pas essayer de nier. Des expériences ont été faites en France sous la direction du général Serigny, sous-chef d'état-major général de l'armée. Elles ont confirmé, et au delà, ce que les chimistes avaient annoncé... »

Chambre des Députés

Séances du 3 février 1925

MATIN

La Chambre continue la discussion du budget des affaires étrangères. M. Blum dit que pour le parti socialiste la déclaration du Vatican ou du maintien de l'ambassade du Vatican n'a pas une grande importance. Ce qui a provoqué une émotion sur les bancs de la majorité, c'est moins les paroles prononcées par le Président du Conseil, que le moment où elles ont été prononcées après le discours de M. Leygues.

M. Herriot dit qu'il aurait pu user des fonds de propagande pour trouver des ressources en faveur de la mission qui représentera l'Alsace et la Lorraine au Vatican, mais il a estimé que ce procédé était indigne de lui.

M. Blum affirme que la paix religieuse n'est pas en danger : du reste, le parti socialiste n'est pas ennemi d'un souverain international, puisque le parti socialiste est un parti international, et il déclare sa foi dans l'avenir du socialisme. Il expose ensuite les idées de son parti pour le règlement des dettes interalliées, M. Blum est vivement interrompu par les députés du centre et de la droite. Le tumulte est grand. Le Président lève la séance.

SOIR

M. Blum continue son discours. Il revient sur les conceptions socialistes de coopération internationale des nations. Il dit que son parti s'est prononcé pour l'annulation des dettes interalliées est hostile aux occupations militaires, à l'occupation de la Ruhr et du Rhin.

M. Maginot dit que M. Herriot, a déclaré que notre installation sur le Rhin était la dernière condition de sécurité pour la France.

M. Blum indique les espoirs qu'il fonde sur la Société des Nations pour réaliser l'entente internationale, pour résoudre les graves questions de sécurité et les questions financières. Il envisage la nécessité pour les nations de consentir à l'abandon d'une partie de leur souveraineté en faveur d'une Ligne des Nations qui appliquerait les sanctions internationales.

M. L. Douarec parle en faveur du maintien de l'ambassade du Vatican. Il développe de longues observations pour démontrer que ce serait heurter le sentiment religieux de nombreux Français et particulièrement des Bretons qui ont tous des enfants au service de l'Eglise que de persister à vouloir supprimer l'ambassade.

M. Cachin parle en faveur de l'ambassade de Russie. Il dit que contrairement aux déclarations de M. Spinasse, la Russie n'est pas vaincue : la révolution russe reste victorieuse et triomphante. Elle sort grande des épreuves qu'elle a traversées.

La clôture de la discussion est prononcée.

M. de la Feronnays dit qu'après le discours de M. Cachin, tout le monde serait tenté de croire que la Russie est un paradis. M. Flamin fait des réserves sur la politique du Gouvernement à l'égard des Soviets parce qu'il est inexact que cette politique aboutira au paiement de la créance française.

M. Tinguey du Pouet dépose un amendement tendant à réduire de 100.000 francs le crédit du chapitre 9, parce que, dit-il, il n'y a pas lieu d'installer à Moscou une ambassade avec un nombreux personnel.

Cet amendement est repoussé par 364 voix contre 210.

Le Président met en délibération le chapitre 61 bis ouvrant un crédit de 58.000 frs pour le chargé des affaires de l'Alsace et la Lorraine au Vatican.

M. Doriot défend un amendement tendant au rejet de ce crédit. M. Herriot combat l'amendement. MM. Weil et Balanet réclament le maintien de l'ambassade. Un tumulte éclate, la séance est suspendue.

A la reprise, MM. Weil, Oberkisch, Soulié combattent le crédit de 58.000 francs.

L'amendement Doriot est repoussé par 317 voix contre 246. Et l'article 61 bis est voté.

Sénat

Séance du 3 février 1925

M. de Selves, qui préside, prononce l'éloge funèbre de M. Denis, sénateur de la Mayenne, et doyen de la Haute Assemblée.

La séance est ensuite suspendue pendant un quart d'heure en signe de deuil.

Puis on nomme les membres des grandes commissions annuelles (affaires étrangères, armée, agriculture, marine, législation civile, douanes, commerce, hygiène, chemins de fer, enseignement, administration générale), et pour cela, on ratifie purement et simplement les désignations faites par les groupes au prorata de leur importance numérique ; ces listes ont été publiées à l'« Officiel » de ces derniers jours, en particulier à l'« Officiel » de mardi matin.

Le Sénat adopte le projet de loi voté par la Chambre des députés, prorogeant de cinq années les dispositions de la loi de 1921 sur la fixation du prix de journée dans les établissements hospitaliers.

Est également adoptée la proposition de loi de M. Catalogne tendant à modifier les articles 61, 64, 68, 70 et 456 du Code de procédure civile et à supprimer l'article 1029 du même Code (assignations et actes d'appel).

Les Compagnies de chemin de fer et les fonds électoraux

La Commission d'enquête des fonds électoraux a entendu les représentants des Compagnies de chemins de fer : M. RIBOUD, Directeur de l'Est ; PAUL, Directeur du Midi ; MARCEL PESCHAUD, Secrétaire Général de la Compagnie d'Orléans ; JAVARY, Directeur du Nord ; MARGOT, Directeur général du P. L. M. ; MANGÉ, Directeur de l'Orléans.

Les représentants des Compagnies ont prêté serment.

Chaque directeur a déclaré que sa Compagnie n'avait jamais subventionné l'Union des Intérêts Economiques, et qu'aux élections ne s'étaient jamais occupés des élections.

A l'issue de cette audition M. Marcel Peschaud a déclaré :

« Je n'ai fait aucune difficulté pour répondre aux questions qui m'ont été posées. »

Les Compagnies de Chemins de fer n'ont rien à cacher et elles avaient bien dû détruire toutes les accusations dirigées contre elles.

Les Compagnies ont à défendre les intérêts des porteurs de leurs titres, dont la bonne tenue intéresse des millions de Français ; elles ont aussi à défendre leur crédit contre les attaques dont il est l'objet ; elles ont à veiller à l'application régulière des contrats qu'elles ont passés avec l'Etat ; elles ont, actuellement aussi, à combattre tout ce qui est de nature à nuire à la tenue du franc. C'est pour cela que, comme toutes les entreprises industrielles et financières, comme l'Etat lui-même, elles ont un budget de publicité.

Le budget de publicité des Compagnies

est alimenté exclusivement par les revenus de leur domaine privé qui leur appartient en propre, dont elles ont la libre disposition et qui, à la différence des sommes servant à l'exploitation du chemin de fer, ne sont aucunement soumis au contrôle de l'Etat, ainsi que l'a reconnu M. Renaudel lui-même devant la Chambre des Députés, le 4 décembre dernier.

Ayant été sollicitées, il y a de nombreuses années, — cela remonte avant la guerre — par les représentants de l'Association des actionnaires et obligataires des chemins de fer français, de l'aider à défendre plus activement les intérêts des porteurs de titres gravement menacés par la dépréciation des valeurs de chemins de fer, elles ont répondu à leur appel, si elles ne l'avaient pas fait, elles auraient trahi les intérêts de leurs mandants. Elles ont continué depuis lors à aider régulièrement cette association en prélevant sur leur budget des sommes destinées à l'Union des Intérêts Economiques, ce qui était son droit, et qu'elle utilisait ses moyens de propagande.

Quoi de plus régulier que le fait, par les Compagnies de chemins de fer, d'aider leurs actionnaires et leurs obligataires à défendre leurs intérêts?

Les Compagnies n'ont jamais fait de politique.

D'autre part, pas un franc, pas un centime de fonds provenant de l'exploitation des chemins de fer n'a été versé à l'U. I. E. ni à l'Association des actionnaires.

Ce que nous avons fait, dans la limite de notre droit, nous nous honorons de l'avoir fait. Nous n'avons pas seulement défendu les intérêts de nos actionnaires et de nos obligataires et soutenu notre droit, nous avons également soutenu l'intérêt national, puisque, sur les 10 milliards et demi que nous avons emprunté depuis la fin de la guerre, 6 milliards l'ont été pour le compte de l'Etat.

CHRONIQUE LOCALE

CONTRADICTIONS !...

La Chambre a terminé la discussion de la grande question relative au maintien ou à la suppression de l'ambassade au Vatican.

Tous les orateurs de tous les partis ont exposé leur point de vue pour ou contre, bien inutilement du reste, puisqu'au bout de la discussion il était formellement arrêté par la majorité de la Chambre que la suppression de cette ambassade était inscrite dans le programme de la majorité; il était normal qu'elle le fût.

Mais la majorité de la Chambre n'avait pas compté sur les à-côtés de la question; elle n'avait pas songé que l'Alsace et la Lorraine restaient sous le régime concordataire et qu'elle devait respecter les traditions des provinces retrouvées.

Cette suppression était inscrite dans le programme de la majorité; il était normal qu'elle le fût.

Mais la majorité de la Chambre n'avait pas compté sur les à-côtés de la question; elle n'avait pas songé que l'Alsace et la Lorraine restaient sous le régime concordataire et qu'elle devait respecter les traditions des provinces retrouvées.

Cette suppression était inscrite dans le programme de la majorité; il était normal qu'elle le fût.

Mais la majorité de la Chambre n'avait pas compté sur les à-côtés de la question; elle n'avait pas songé que l'Alsace et la Lorraine restaient sous le régime concordataire et qu'elle devait respecter les traditions des provinces retrouvées.

Alors, un système bâtarde a été établi: l'ambassade du Vatican sera supprimée pour la France, mais elle sera conservée pour l'Alsace et la Lorraine. Telle fut la thèse roublarde préconisée par le Président du Conseil et acceptée par la majorité de la Chambre.

Une contradiction de plus ou de moins, cela ne gêne plus nos honorables de la majorité. Ils agissent, coupent, taillent, et recourent au gré d'une fantaisie bizarre!

Il est étrange de voir anomalies pareilles: supprimer une ambassade et créer une autre ambassade auprès du même Etat.

Quelles que soient les raisons données, une pareille contradiction ne devait pas se produire. Tout l'un ou tout l'autre. Mais, comme on peut le constater chaque jour, les contradictions n'embarrassent nullement la majorité qui suit le Gouvernement actuel.

Cette majorité avait promis de réduire les impôts: les impôts augmentent.

Elle proclamait son amour ardent de la liberté: elle fait poursuivre des journalistes. Elle devait réprimer les agissements des spéculateurs de toutes sortes; les spéculateurs sont plus puissants que jamais.

Toutes les taxes imposées par le Bloc National ne devaient pas survivre à l'avènement du Gouvernement actuel: elles sont maintenues et augmentées.

La vie chère sévit avec une intensité particulièrement grave.

Les réformes sociales préconisées ne sont même pas mises à l'étude: réformes militaires, maisons à bon marché, assurances sociales, tout ce qui est attendu avec impatience par le pays dort dans les cartons des commissions.

Un seul but est poursuivi: garder le pouvoir, servir les intérêts particuliers de ceux qui sont de la majorité.

Toutes ces contradictions flagrantes ne sont pas faites pour améliorer la situation économique du pays qui a plus besoin, actuellement, de réformes économiques, sociales, que de discuter sur des questions politiques que les membres de la majorité ne peuvent pas ou plutôt n'osent pas résoudre d'une façon nette!

Ah! si: il y a une question que le Gouvernement a bien résolu: c'est celle d'augmenter les impôts! A part ça!

LOUIS BONNET.

Service vicinal

M. Augustin Delord est nommé cantonnier de 5^e classe sur le chemin de grande communication n° 4, en résidence à Ste-Alauze, en remplacement de M. Chaubard, démissionnaire.

M. Allanic (Joachim), ex-soldat au 7^e d'infanterie, est nommé cantonnier du service vicinal dans le Morbihan.

M. Capello, ex-soldat au 7^e d'infanterie, est nommé cantonnier dans le Tarn.

Le pain augmente toujours !

MM. André Hesse, Palmade, Sclafier, Bertrand et Longuet, députés de la Charente-Inférieure, ont déposé une proposition de loi autorisant le gouvernement à procéder chez tout détenteur à la réquisition des blés et farines nécessaires à l'approvisionnement de la population civile et à leur taxation.

Les auteurs de la proposition exposent que le « rétablissement de la réquisition civile, instituée par la loi du 16 octobre 1915, donnerait au gouvernement l'arme la plus utile pour stabiliser les cours et empêcher la spéculation. Elle leur apparaît du reste comme la conséquence logique et nécessaire du recensement actuel en cours, et qui, sans cette mesure complémentaire, serait insuffisant.

Il est évident qu'il faut prendre une décision rapide si l'on veut enrayer la hausse du pain.

Comme nous l'annoncions dans notre dernier numéro, à la date du 5 février le prix du pain est porté, à Cahors, au prix de 1 fr. 521 le kilo.

C'est un achèvement vers de plus fortes hausses, car si l'on en croit notre confrère du « Petit Journal » il est possible que le kilo de pain atteigne dans un mois 2 francs.

Ce serait une catastrophe, et c'est pourquoi des mesures urgentes s'imposent.

Il y a encore des quantités de blé en France et les Comités de lutte contre la vie chère devraient bien s'employer à aider à les rechercher.

Ce serait une œuvre tout à fait utile qu'ils feraient, car, peut-être, on pourrait découvrir également les agissements des acapareurs et des spéculateurs qui opèrent sur les blés et sur tous les grains.

De nombreux propriétaires ont encore chez eux des grains qui leur ont été achetés — à la hausse — il y a plus de deux mois.

Pourquoi les acheteurs laissent-ils ces grains en dépôt?

Parbleu! ils attendent qu'une nouvelle hausse se prépare, quand il y aura pénurie de grains sur les marchés.

Voilà encore une œuvre utile qui devrait intéresser les Comités de la lutte contre la vie chère!

En attendant, le pain augmente toujours!

LOUIS BONNET.

Votes de nos Députés

Sur le renvoi à la Commission du chapitre 9 du budget des affaires étrangères, portant suppression de l'ambassade au Vatican, les députés du Lot ont voté: **Contre**.

La Chambre a repoussé le renvoi par 314 voix contre 250.

Sur l'amendement de M. de Tinguy du Pouet, tendant à réduire de 100.000 fr. le crédit du chapitre 9 du budget des affaires étrangères, les députés du Lot ont voté: **Contre**.

La Chambre a repoussé par 353 voix contre 205.

Sur la suppression du chapitre 61 bis du budget des affaires étrangères, chapitre portant ouverture d'un crédit de 58.000 francs pour la mission chargée de représenter l'Alsace et la Lorraine au Vatican, les députés du Lot ont voté: **Contre**.

La Chambre a repoussé la suppression par 317 voix contre 246.

Nos Parlementaires

M. Bouat, député, demande à M. le ministre de la guerre: 1° de faire connaître si un militaire faisant son service actif au Maroc n'a pas droit à un congé de convalescence tout comme ses camarades de France ou d'Algérie, après un séjour à l'hôpital; 2° dans le cas de l'affirmative, s'il ne peut pas obtenir la faculté de passer ce congé de convalescence dans sa famille, en France.

2^e réponse. — 1° Un militaire faisant son service actif au Maroc peut obtenir un congé de convalescence après un séjour à l'hôpital, si le service de santé estime ce congé nécessaire; 2° réponse affirmative.

P. T. T.

Notre excellent compatriote M. Doladille, inspecteur breveté des P. T. T. à Auch est nommé directeur à Guéret.

Nous adressons à M. Doladille qui a été pendant plusieurs années directeur à la direction des P. T. T. de Cahors, nos bien vives félicitations.

Gendarmerie

M. Marcastel (Marcelin), gendarme à Sentein (Ariège) est nommé à la brigade de St-Géry, en remplacement de M. Gouzy, admis à la retraite.

Enseignement agricole

Parmi les instituteurs qui ont obtenu des récompenses pour l'enseignement agricole et horticole en 1924, nous relevons les noms suivants:

- Prix de 300 francs: M. Lherm, à Sousseyrac.
 - Prix de 250 francs: M. Lafon, à Albas.
 - Prix de 200 francs: M. Laperuge, à Capdenac-le-Haut.
 - Prix de 100 francs: M. Lherm, à Montredon.
 - Prix de 50 francs: M. Arnaudet, à Caniac.
- Nos félicitations.

Taxe du Pain

Le Maire de la commune de Cahors, Vu la loi du 5 avril 1884, Vu l'avis de la Commission spéciale départementale du 24 janvier 1922, Arrête:

Art. 1. — A partir du 5 février 1925 le pain de consommation courante, dans l'étendue de la commune de Cahors, est taxé à 1 franc 521 le kilogramme.

Sont qualifiés « pain de consommation courante » les pains de deux kilos, longs ou ronds, et les pains d'un poids supérieur.

Les boulangers doivent, sans que l'acheteur en fasse la demande, peser le pain et faire l'appoint du poids s'il y a lieu.

Art. 2. — Sont qualifiés « pain de fantaisie » tous autres pains d'un poids inférieur à deux kilos. En raison de leur plus grande cuisson et de leur prix de fabrication plus élevé, ces pains seront vendus à la pièce, à raison de 1 franc 546 le kilo. Les pains dits de 1 kilo devront peser au minimum sept cent cinquante grammes, et les pains dits d'un demi-kilo au moins trois cent soixante-quinze grammes.

Art. 3. — Si la boulangerie n'est pas approvisionnée en pain de consommation courante, le boulanger est tenu de livrer les pains de fantaisie en vendant au poids et au prix du pain de consommation courante.

Art. 4. — Le présent arrêté annule les arrêtés antérieurs portant fixation du prix du pain.

Art. 5. — Il sera notifié à chaque boulanger, qui devra en tenir un exemplaire affiché à l'endroit le plus apparent de sa boulangerie.

Art. 6. — Les infractions au présent arrêté seront poursuivies conformément à la loi.

Fait à Cahors, en l'Hôtel de Ville, le quatre février mil neuf cent vingt-cinq.

Le Maire: Signé: A. TASSART.

Médaille du travail

La médaille d'honneur du travail a été décernée à M. Cluzel (Jean) ouvrier cordier dans la maison veuve Bordès, à Cahors. Félicitations.

Aux Chasseurs !

Une bonne nouvelle pour les chasseurs des cantons de Cahors: la Société le St-Hubert-Club Cadurcien vient d'acheter pour 2.500 francs de gibier, lapins et perdreaux qu'il se propose de lâcher dans le territoire des cantons nord et sud de Cahors.

L'année dernière, le St-Hubert-Club avait lâché également une assez grande quantité de gibier et, aux dires des chasseurs, il paraît que les résultats furent très appréciables.

Au cours de la période de chasse de cette année, les nemrods constateront qu'il y avait de nombreux vols de perdreaux, ce qui depuis longtemps ne s'était vu dans notre région.

C'est, grâce au St-Hubert-Club qu'il en a été ainsi.

Aussi, en retour, la Société demande à tous les chasseurs d'adhérer au St-Hubert-Club, de se faire inscrire, de prendre et de payer la carte de membre.

C'est en effet, avec l'argent des cotisations que la Société de chasse peut se permettre d'acheter du gibier et de repeupler les zones de chasse où opèrent les chasseurs de Cahors.

Il est juste que ceux qui profitent du gibier soient intéressés à la prospérité du St-Hubert-Club qui se promet, chaque année, de faire dans la mesure de ses ressources financières de nouveaux lâchers de gibier.

Au reste, à notre avis, il nous semble que si des chasseurs incrédules, ne voulaient pas croire à ce lâcher de gibier, ils n'auraient qu'à proposer à la Société le St-Hubert-Club de faire une marque sur le râble du lapin ou dans la plume du perdreau. Ainsi, à l'ouverture de la chasse en 1925, ils seraient à même de constater si ce gibier existe dans la région de Cahors.

Cette expérience serait certainement concluante, et c'est pourquoi, à la demande du St-Hubert-Club Cadurcien, nous invitons les chasseurs d'adhérer en grand nombre à cette vaillante Société.

L. B.

Amicale du Lot de Bordeaux

Cette société donnera son banquet annuel le dimanche, 15 février, à midi, dans l'établissement « Brasserie du Coq d'Or », 14, rue Montesquieu.

Ce repas sera présidé par notre éminent compatriote, M. Arnault, préfet de la Gironde, on y fêtera des nouveaux légionnaires: MM. Dalat, avocat; Lepêtre-Lompèch, capitaine de navire.

Les inscriptions sont reçues au siège de la société et chez M. Bersagol, secrétaire, 33, rue Peyronnet. Prix du couvert 25 francs.

A l'issue du banquet aura lieu une sauterie familiale.

Nos compatriotes à Paris

Le Grand Banquet Annuel, suivi de Bal de Nuit, de l'Union Amicale Philanthropique des Enfants de l'arrondissement de Figeac (siège social: 14, Jean-Jacques Rousseau, Paris (1^{er})), aura lieu le 14 Février 1925, à 20 heures précises, dans les Salons du Palais d'Orléans, 200, Avenue du Maine sous la présidence de M. Jean Auterler, juge au Tribunal de Strasbourg.

Prix de la carte du banquet donnant droit au Bal: 25 frs. Bal seul, Sociétaires: 3 frs — Non Sociétaires: 5 frs.

On trouve des Cartes chez Messieurs:

Amagal, 14, rue J.-J. Rousseau; Delfour, 60, rue Ducoëlle; Careyrou, 10, rue Trévise; Landos, 131, rue Champannet; Chaviolles, 76, Cours de Vincennes; Gary, 58, rue Robillot; Fontanelle, 84, Boul. de Strasbourg; Mathau, 18, rue Ferdinand-Duval; Albert, 5, rue Valpiau; Cassan, 17, rue Montrosier; Neully; Descarques, 12, rue Boulainvilliers; Delfour, 12, passage Choiseul; Moussié, 9, avenue des Terres; Lacan, Ministère des Travaux Publics, 246, Boulevard St-Germain; Gabriel, 110, Avenue de la République, Aubervilliers; Lujan, 123, route de Choisy; Ivry; Valel, 23, rue de Rivoli; Cassagne, 12, rue Berthe; Rives, Tabac, Rond-Point de Longchamp; Mouligne, Café du Thermomètre, place de la République; Au Palais d'Orléans, 200, Avenue du Maine.

Les Cartes de Bal se paieront à l'entrée.

Confédération nationale des planteurs de tabac

FÉDÉRATION (LOT-AVEYRON)

La Fédération du Lot des Planteurs de Tabac nous prie d'insérer la communication suivante:

A tous les planteurs de tabac, Dans sa réunion du 5 octobre dernier, le Bureau de votre Fédération — en vue d'assurer le versement régulier des cotisations prévues par les statuts fédéraux, ainsi qu'une meilleure répartition des charges syndicales — avait décidé qu'une retenue de 0,20 centimes pour 100 francs, serait faite à chaque planteur au moment de la livraison étant entendu que les deux tiers de la somme prélevée seraient envoyés à chaque syndicat.

Cette proposition déposée par le trésorier de la Fédération, notre camarade Cosse, s'appuyait non seulement sur des raisons de première force, mais aussi sur les précédents créés dans d'autres fédérations ainsi que sur la procédure suivie l'an dernier, dans le Lot, à l'occasion du Congrès National.

Elle fut entièrement approuvée par tous les membres du bureau présents à cette réunion et, par la suite, adoptée par de nombreux syndicats.

Grâce au bienveillant concours de M. le Receveur Principal, chargé du paiement, et de son employé, la dite retenue a pu être opérée depuis le commencement des livraisons et a été acceptée par la quasi unanimité des planteurs ayant livré leur récolte.

Or, à la date du 30 janvier dernier, un ordre a été donné à M. le Receveur Principal pour qu'il cesse d'opérer les dites retenues.

Qui a donné cet ordre?

Qui a demandé à l'Administration de se faire l'auxiliaire de basses rancunes politiques?

Qui a ainsi porté gravement atteinte au libre exercice du droit syndical?

Nous vous faisons juges de pareils procédés qui visent à détruire l'unité et l'organisation syndicales.

Camarades Planteurs!

Les attaques personnelles nous les méprisons, mais lorsque ces attaques sont dirigées contre la Fédération, nous crions halte-là, on ne passe pas!

Déjà vous avez compris ce que cherchent les Vingt-Cinq égarés qui sous le couvert du syndicalisme — veulent démolir — avec le concours des politiciens pour le compte desquels ils travaillent — ce que vous avez dû péniblement construire.

Les procédés de bas empire que ces malheureux emploient, sont dignes de leurs auteurs et de leurs protecteurs, ils relèvent du mépris le plus profond!

Sans eux, contre eux, la Fédération continue!

Vive l'unité syndicale des planteurs de tabac!

Le Bureau de la Fédération.

Le président: L. Delport; le Secrétaire général: Cabarrot; le Trésorier: Cosse; les Vice-Présidents: Jouffreau, d'Arzac, Marcenac, Coudere.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret le deuil cruel qui vient de frapper M. Bourgoïn, le distingué inspecteur d'Académie du Lot, en la personne de sa mère, décédée à Périgueux, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

Nous adressons à M. Bourgoïn qui a eu la douleur de perdre son père, il y a quelques mois à peine, l'expression de nos bien vives sympathies.

C'est également avec regret que nous apprenons la mort de M. l'abbé Vigüié, rédacteur du journal la Défense, à Cahors, décédé mardi soir, à l'âge de 67 ans.

M. l'abbé Vigüié avait été rédacteur à la Croix du Lot, puis à la Défense où il occupait ces fonctions de puis 20 ans.

C'était un journaliste très apprécié de ses lecteurs et dont le talent était reconnu par tous ses confrères.

Nous nous inclinons devant le cercueil de notre confrère et nous adressons à la famille nos bien sincères condoléances.

Syndicat des Préparateurs en Pharmacie

Les membres du syndicat des Préparateurs en Pharmacie sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le 5 février 1925 à 8 h. 1/2 précises au siège du syndicat, café du Midi, Boulevard Gambetta.

Présence indispensable.

Le Secrétaire: Ch. MARTY.

Accident du travail

En soulevant une lourde barre de fer sous la halle de la petite vitesse de la gare de Cahors, le nommé Urbain Mahuziés, 45 ans, brigadier maintenance à la Compagnie du P. O., demeurant, 3, rue des Capucins, a été atteint d'une entorse aux reins qui, de l'avis de son médecin, l'empêchera de reprendre son travail avant une douzaine de jours.

La durée de service des fils d'une famille nombreuse

L'article 2 de la loi de recrutement du 1^{er} avril 1923 a consenti une réduction de six mois de service aux fils aînés d'une famille de cinq enfants et plus appartenant à la classe 1922 ou à une classe postérieure.

Cette disposition, qui avait pour objet de venir en aide aux familles nombreuses dans la mesure permise par l'entretien des effectifs, a été appliquée jusqu'à présent aux divers contingents du service de dix-huit mois.

Dans la pratique, il est apparu que, trop strictement limitative, elle laissait subsister une quantité de cas intéressants auxquels il n'était pas possible de donner satisfaction dans l'état actuel de la législation.

Conformément aux engagements qu'il avait pris devant le Parlement, le ministre de la guerre a, en conséquence, recherché les moyens d'élargir la mesure dont il s'agit, sans toutefois nuire à l'entretien des effectifs de l'armée.

Aussi a-t-il fait approuver par le Conseil des Ministres le dépôt d'un projet de loi accordant à toutes les familles de cinq enfants et plus le bénéfice d'une réduction de six mois de service dont jouira l'un des garçons de cette famille, étant entendu que la baisse des effectifs qui en sera la conséquence se trouvera compensée par le recrutement immédiat d'un personnel civil militaire, d'effectif correspondant.

Cette innovation amorce la création des centres mobilisateurs, qui seront vraisemblablement incorporés dans le futur régime militaire.

Trouvaille

Un billet de banque a été trouvé devant les guichets du Payeur des Tabacs, 8 bis, avenue de la Gare, à Cahors.

Le Payeur tient ce billet à la disposition de la personne qui l'a perdu.

Les règlements par chèques

Le ministre des Finances vient d'adresser à M. Georges Maus, président de la Fédération des commerçants-détaillants de Paris, la lettre suivante:

« Je suis informé que divers établissements de Paris continuent à exiger de leur clientèle le paiement du timbre de quittance sur les reçus constatant des paiements effectués par chèques.

Or, l'article 8 de la loi du 31 décembre 1924 a exempté du droit de timbre toute quittance de sommes réglées par voie de chèques ou de virement en banque.

Mieux que tout autre, vous savez par ailleurs l'intérêt que présentent, surtout à l'heure actuelle, les règlements de cette nature qui, en restreignant les déplacements d'espèces, contribuent à réduire la circulation des billets de banque. Je vous serais donc particulièrement obligé de vouloir bien rappeler à la Fédération des commerçants-détaillants les dispositions de la loi du 31 décembre 1924 qui ont pour but de faciliter la diffusion du chèque.

De plus, le ministre a signalé également aux directeurs des grands magasins les dispositions de l'article 8 de la loi ci-dessus rappelée.

Ces observations doivent, probablement, s'appliquer à la province!

Chronique des Théâtres

GRAND CONCERT

donné par l'Orphéon de Cahors au bénéfice de la Caisse des Ecoles. C'est le mercredi 11 février, au Palais des Fêtes, qu'aura lieu le concert donné par l'Orphéon de Cahors. En effet, notre vieille Société orphéonique, a voulu, que son deuxième concert fut donné au bénéfice de l'œuvre si intéressante de la Caisse des Ecoles.

Le programme sera le même que celui qui reçut du public cadurcien un si chaleureux accueil.

Nul doute qu'il n'y ait foule le mercredi 11 au Palais des Fêtes pour applaudir nos sympathiques artistes amateurs et les remercier de songer aux œuvres philanthropiques.

On nous annonce que le Théâtre d'Art et d'Education va venir donner au Théâtre Municipal de Cahors une représentation classique de *le Cid* et la *Farce de l'Avocat Pathelin*, le SAMEDI 14 Février, avec un Troupeau de tout premier ordre.

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEU

DIMANCHE 8 FEVRIER 1925

Le T. O. E. C. à Cahors

Equipe première au complet. Voici donc un des grands matches annoncés réalisés, grâce à l'initiative heureuse d'un de nos amis.

L'Aviron va donc pouvoir offrir au grand Public cadurcien, une rencontre sensationnelle, et à des prix relativement modérés.

Inutile de faire ici l'éloge de la première équipe du T. O. E. C. qui appartient à la division d'excellence, et peut rivaliser à peu de choses près, avec le quinze premier du Stade Toulousain. Le T. O. E. C. s'est incliné devant son redoutable adversaire, champion de France, avec un score léger, qui précise et souligne la marche toujours ascendante de ses progrès.

Entraînés supérieurement par Piteu, le demi de mêlée international, qui joint à une science consommée du rugby, un réel ascendant sur ses hommes, les équipiers Toccistes forment un pack puissant et vite, classé parmi les cinq ou six équipes les plus belles et les plus cotées en France.

Les Cadurciens ne laisseront pas échapper cette occasion qui leur permettra d'assister à une grande rencontre, la plus grande qu'il y ait eu, jusqu'ici, chez nous.

Afin de souligner l'importance de cette journée rugbyistique, « La Quercynoise », notre vaillante sœur du Lycée Gambetta, a fait appel aux 12 finalistes de l'Académie de Clermont-Ferrand, les « Joyeux » du Lycée de Tulle.

Ce match aura lieu à 14 h. 30 très précise, et sera arbitré par notre ami Rollés.

La « Quercynoise », pour la première fois, adoptera la formation néo-zélandaise, et sera renforcée par Heilles.

Prix des places: Tribunes, 4 francs; Chaises de touche, 3 francs; Entrées générales, 2 francs. Les réductions ne seront admises qu'aux Entrées générales.

Football-Association

Dimanche l'équipe du Patronage St-Louis s'est déplacée à Prayssac et a remporté la victoire par 3 buts à 0.

Dès le coup d'envoi, les Prayssacois ouvrent le score et dominent pendant le premier quart d'heure, puis les cadurociens réagissent et prennent, à leur tour, la direction du jeu et sur un beau shot égalisent.

Puis, le jeu se cantonne dans les 22 adverses et le mi-temps est sifflé sur un départ

Vaire
Foire. — La foire de janvier, favorisée dans l'après-midi par le beau temps, a été très importante. Les cours sur les bestiaux étaient inchangés.
Truffes : Apport 1.000 kilos, toutes vendues au prix de 39 et 40 frs. le kilo, suivant grosseur et qualité.

Saux
ECHO de la foire de Tournon-d'Agenais. — Foire moyenne à cause de sa coïncidence avec celle de Lauzerte.

Les divers foiraux étaient assez bien garnis.
La hausse croissante sur les bœufs d'attelage avait atteint son point culminant. Un arrêt s'est produit. Par contre les veaux ont valu jusqu'à près de 8 fr. le kilog., poids vif.
Le prix des cochons gras est en diminution.
Les œufs, 4 fr. 50 la douzaine, les poullets aux prix habituels, entre 3 fr. 50 et 4 fr. la livre.
Beaucoup de marchands étalagistes.

Accident. — Près de notre commune il s'est produit un accident d'une certaine gravité.

Un maquignon conduisait un troupeau de bœufs à la foire de Tournon. Sur la route assez étroite, et sur un remblai à pic, le conducteur rencontra un propriétaire venant de porter du fumier avec une charrette attelée à une paire de bœufs. Ces derniers prirent peur, reculèrent, animaux et charrette tombèrent lourdement au bas du talus ; l'un d'eux fut tué sur le coup.

Nous nous demandons jusqu'à quel point les maquignons ont le droit de conduire en liberté, comme des moutons, un troupeau de bœufs sur les routes. Il nous semble que, de même que les propriétaires, les maquignons devraient les conduire attachés. La circulation serait plus libre et les accidents moins fréquents.

Puy-l'Évêque
Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Rouma, maire. Tous les membres sont présents à l'exception de MM. Filhol, Laparra, Guingal et Vilard.

Sur la proposition de M. le maire, le conseil décide de demander aux concurrents ou concessionnaires éventuels de dresser un projet pour la partie montagneuse de la commune, qu'ils devront déposer dans le délai d'un mois.

Il fait connaître ensuite que le projet d'adduction d'eau s'élèverait à environ 250.000 francs.

Football. — Dimanche, l'Union sportive recevait au terrain du château du Bar la brillante équipe de la Vaillante de Soturac dont la réputation est excellente et qui compte dans son team un international scolaire.

La partie, très amicale, fut donc disputée très chaudement de part et d'autre et les nôtres fournirent un jeu assez brillant malgré l'absence de leur excellent capitaine et de deux des meilleurs de la première.

Dans la première mi-temps, Puy-l'Évêque domina nettement et tint presque toujours le jeu devant les buts de l'adversaire réussissant à marquer un but malgré l'énergique défense de Soturac.

Quelques belles descentes furent néanmoins bien amorcées par la Vaillante, mais ces attaques échouèrent toujours faute de suiveurs et furent aussitôt repoussées par nos arrières.

En deuxième mi-temps, Soturac se ressaisit et porta le jeu le plus souvent dans le camp de P. U. S. P. mais les jaunes et bleus se défendirent et le goal bien en forme, ne laissa rien passer.

La fin fut donc sifflée sur ce score : Puy-l'Évêque, 1 but ; Soturac, 0.

Prayssac
Une amélioration. — Le redressement de la partie du jardin de M. Devèze, depuis longtemps demandé et impatientement attendu, est en voie

d'exécution et les travaux sont rapidement menés.

On peut déjà constater l'ampleur que donne à la place de la Bascule cette partie du terrain enlevée, qui permet maintenant la libre circulation des véhicules de toutes sortes sans danger.

Arrondissement de Figeac

Figeac
Arrêté de taxation du pain du 3 février 1925. — Le maire de la ville de Figeac,

Vu la loi des 19-22 juillet 1791,
Vu la loi du 5 avril 1884,

Arrête,
Art. 1^{er}. — A partir du 5 février 1925, le prix du pain est fixé à 1,50 le kilo.

Art. 2. — Les boulangers seront rigoureusement tenus sans même que l'acheteur en fasse la demande, de passer tous les pains sur la balance et de faire l'appoint si c'est nécessaire.

Art. 3. — Le pain dont le poids n'atteint pas un kilo est considéré comme pain de luxe et sera vendu 1,50 le kilo avec une tolérance de 200 grammes par kilo.

Art. 4. — M. le Commissaire de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Commencement d'incendie. — Un commencement d'incendie s'est déclaré au restaurant tenu par Mme veuve Gibrat, dans la maison Champollion.

Grâce aux prompts secours des voisins et du personnel de la maison, il a été très vite combattu.

Théâtre municipal. — Dimanche prochain 8 courant, le public figeacois aura le plaisir d'applaudir l'incomparable artiste Mistinguo dans un spectacle fait pour elle et par elle de film, chansons, danse et comédie.

Représentation en matinée et soirée.

Puybrun
Foires. — Foire importante, tous foiraux abondamment approvisionnés. Cours stationnaires.

Animaux de boucherie : bœufs, 3,80 à 4,25 ; vaches, 3 à 3,90 ; veaux, 5 à 5,75 ; moutons, 3,90 à 4,50 ; agneaux, 5 à 6 fr. le kilo.

Bœufs de travail, 4,00 à 5,300 fr. la paire ; vaches laitières, 1,400 à 2,300 fr. ; brebis, 1,80 à 2,00 fr. la pièce ; boureaux, 1,100 à 2,300 fr. la paire.

Poules et poullets, 3,50 à 3,75 ; canards, 4 à 5 fr. ; oies grasses, 5 à 6 fr. ; lapins, 2,25 à 2,75 le demi-kilo ; œufs, 0 fr. la douzaine.

Brengués
Elections municipales. — Des élections municipales complémentaires auront lieu à Brengués, dimanche prochain 8 février, pour pourvoir au remplacement de trois sièges, à la suite des démissions du maire et de l'adjoint.

MM. Cayrol Elie ; Aulic Calixte, et Pégourie Barthélémy sollicitent les suffrages des électeurs.

Larnagol
La vie municipale. — Le préfet du Lot vient d'accepter la démission de ses fonctions de maire qui lui avait été adressée par M. Vinel.

Le conseil municipal sera sans doute appelé à brève échéance à procéder à l'élection d'un nouveau maire.

Tout permet de supposer que M. Vinel, qui jouit de l'estime et de la confiance entière de ses collègues au conseil municipal, se verra confier à nouveau le mandat de maire.

Corn
Nécrologie. — Dimanche, avaient lieu à Corn, au milieu d'une grande affluence de parents et d'amis, les obsèques de Jean Valette, dit le « Cadet », décédé à l'âge de 76 ans. Ancien combattant de 1870 et prisonnier en Prusse, le défunt était depuis fort longtemps conseiller municipal de notre commune ; il avait même été adjoint au maire pendant de longues années, et il jouissait de l'estime générale.

Latronquière
Les sangliers. — L'un de ces jours derniers, M. C. B., rentrant chez lui, au dit lieu le Clause-Noir, près Latronquière, aperçut tout à coup au

détour de la route de Sirajol et de la Majorie, quatre gros sangliers. Malgré une légère émotion bien compréhensible, M. C. B., continua sa route ; les quatre solitaires, rebrousant chemin avec des grognements répétés, s'enfuirent dans la direction de Dental.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
Bibliothèque populaire. — A la demande de M. Auricoste, instituteur et délégué d'arrondissement du Touring-Club de France, cette importante société vient de lui envoyer pour la bibliothèque populaire de Gourdon deux beaux volumes cartonnés qu'elle fait éditer, intitulés : « L'eau » et « L'arbre ».

Ces deux ouvrages, extrêmement intéressants, sont copieusement illustrés de magnifiques gravures très intéressantes dont la plupart sont des reproductions photographiques.

Maintenant qu'elle compte plusieurs centaines de volumes, il nous serait agréable, ainsi qu'à beaucoup de Gourdonnais, de nos lecteurs, que cette bibliothèque fut mise en service au plus tôt.

Le conseil municipal nous paraît tout à fait désigné pour décider qu'une installation prochaine sera faite à cette œuvre dans les locaux de la mairie et pour voter une subvention pour achat de volumes instructifs et intéressants pour compléter les nombreux envois faits par M. de Monzie.

Banquet de la classe 1885. — Le banquet de la classe 1885 a eu lieu dimanche sous la présidence de M. Davidou, maire de Gourdon.

Au dessert, M. Davidou, maire, a remercié tous les convives de leur si cordiale invitation et leur a souhaité, en excellents termes, de longues et heureuses années et en particulier une parfaite santé, avec l'espoir que ces agréables agapes, qui sont un ciment d'amitié et de bonne confraternité, les réunissent longtemps encore.

Rugby. — Dimanche 1^{er} février, l'Union Sportive Gourdonnaise recevait sur son terrain de Notre-Dame, l'équipe du 9^e d'infanterie de Cahors.

La partie fut intéressante et le jeu fut particulièrement régulier. Les deux équipes, ce fut un égal pour les spectateurs qui, malheureusement, étaient venus peu nombreux.

En première mi-temps, l'équipe gourdonnaise domina pendant les vingt premières minutes et, sauf quelques rares départs des lignes arrières rouges, quelques coups de botte judicieux du trois-quarts centre militaire, l'équipe du 9^e ne put desserrer l'étreinte des blancs.

C'est sur un cafouillage en face des poteaux, que l'équipe locale marqua le premier essai en bonne position. Le but s'est réussi.

Les militaires semblent émus et, par ce résultat, et immédiatement envahissent le camp des blancs. A ce moment, ceux-ci semblent se ressentir de l'effort qu'ils ont fourni et ne peuvent contenir la fougue de leurs adversaires qui marquent un essai très applaudi. Le but n'est pas réussi.

La deuxième mi-temps, à la surprise générale, voit la supériorité de l'équipe gourdonnaise qui impose son jeu ; mais l'équipe du 9^e ne joue pas en battue et ouvre le jeu à outrance.

Nous assistons à ce moment aux plus belles phases de la partie ; le ballon vole de mains en mains et, par deux fois, les lignes arrières gourdonnaises franchissent la ligne de but du 9^e. Un seul essai est transformé.

L'équipe militaire cherche bien à remonter le handicap, mais ne peut y parvenir. La fin est sifflée, donnant la victoire à Gourdon par 13 points (3 essais, 2 buts) à 3 points (1 essai). L'équipe entière du 9^e est à féliciter.

Etat-civil de janvier. — Naissances : Gabriel Loyal, à Lavayssac ; Odette Benoit, rue Marsais ; Robert Méry, à Costeraste ; Jean Valade, à Lagarrigue ; Raymond Malbec, à Costeraste.

Mariages : Roger Castand, cultivateur, 22 ans, à Saint-Aubin (Dordogne) et Marguerite Marsais, sans profession, aux Vitarelles, commune de Gourdon ; Auguste Alchié, cultivateur, 21 ans, au Moulin-Bas, commune de Gourdon et Philomène Salvat, sans profession, 20 ans, à Lalbenque, commune de Gourdon.

Décès : Julie-Antonia Cambon, sans profession, 46 ans, rue Saint-Romain ; Jean Maury, menuisier, 74 ans, avenue Gambetta ; Brunet, cultivateur, 66 ans, au Noualet ; Angeline Dumas, sans profession, épouse Lasfargues, 35 ans, à Lestivinie ; Jean Vigié, cultivateur, 71 ans, à la Tour ; Marie Delroc ; Mélanie Roye, sans profession, 62 ans, veuve Nouelle, à Pech-Couzoul ; Pierre Bonamie, préparateur en pharmacie, 56 ans, boulevard de la Sous-Préfecture ; Antoine Orliac, agent d'assurances, 75 ans, boulevard Mainiol ; Marguerite Lacassagne, sans profession, 90 ans, veuve Rhamié (hôpital) ; Jean Cueurmont, sans profession, 64 ans, place Sainte-Claire ; Jean-Eusèbe Pélissier, ferblantier, 76 ans, avenue Cavaignac.

Salvage
Les tabacs. — Nos paysans donnent la dernière main à leur récolte de tabac de 1924, dont les pieds mis en manques de 25 feuilles par catégories, sont pressés par balles qui seront transportées au magasin de Souillac, dans la deuxième semaine de février.

La récolte de 1924 est assez belle, la dessiccation, en raison de l'hiver peu pluvieux s'est faite dans d'excellents conditions.

Certains syndicats de planteurs de tabacs du Lot ont émis le vœu que l'administration compétente autorisât les planteurs du Lot à planter du tabac à fumer dont le rendement est plus rémunérateur.

Cette question devra être examinée, croyons-nous, lors du congrès des planteurs de tabacs qui doit avoir lieu en avril 1925, à Périgueux.

Souillac
Football rugby. — Dimanche dernier, sur son terrain de Cieurac, l'U. S. Souillacaise (1) a battu la J. S. Briviste (1) par 6 points (2 essais) à 3 points (1 essai).

La partie se déroula par un temps splendide, devant un nombreux public. A Souillac manquent Cagnac et Magne. Le jeu fut très mobile, les deux équipes sont ardentés mais manquent de cohésion. Le premier essai, fut marqué par Brives à la suite d'une belle interception dans le camp de Souillac. Les essais souillacais furent marqués, l'un par les avant, l'autre par Maurice Conte, à la suite d'une magistrale ouverture de Bonnet. La fin fut sifflée sur les buts des visiteurs. A signaler à Souillac le demi de mêlée Bonnet, Scalfart et Conte.

Très bon arbitrage de M. Bros.

Etat-civil du mois de janvier. — Naissances : Louis Greck, rue de la Poste ; Jean Delbos, rue du Viel-Hôpital ; André Pérez, rue de la Halle ; Norbert Vitrac, route de Sarlat ; Ginette Lafaurie, route Nationale ; Marie-Louise Andrieux, rue du Pont ; Jean Baptiste Marthon, route Nationale ; Simone Francy, rue de Malvarès ; Olivier Cheyrie, à Saint-Elienne ; René Beigné, route du Port ; Roger Laplanche route de la Ressège ; Mariage : Jean Cambon et Marie Pouch.

Décès : Georges Burg, 23 ans à la Gare ; Pauline Vigié, veuve Vaissyères, 86 ans, route du Port.

St-Germain
Soirée artistique. — Nous apprenons avec plaisir que, dimanche 8 février, la société sportive « La Fortunière », de Labastide-Murat, donnera, en soirée, à l'Hôtel de Ville, à 8 heures précises, une représentation avec au programme : « Le Devoir », « l'Oubertzo », une partie de chasse coupée de chansons, chœurs sportifs et chansonnettes de genre.

Les habitants de St-Germain seront heureux d'applaudir l'excellente société « La Fortunière » qui a eu partout du succès.

Charcuterie à Vendre
Cause de départ
TRÈS BONNE AFFAIRE
S'adresser : Rue Ste-Barbe, N° 5

Dernière heure

Chambre des Députés

Séance du 4 février 1925
MATIN

La Chambre discute les chapitres réservés du budget de la guerre.

M. Doriot présente des observations sur le chapitre relatif aux crédits du Maroc. Il fait une longue critique des négociations qui auront lieu, entre les puissances, particulièrement entre la France, l'Angleterre et l'Espagne, à propos du Maroc et de l'Égypte.

Il déclare que c'est pour les financiers que la France est allée au Maroc et il s'élève contre la « colonisation capitaliste ».

M. Morinaud reproche aux communistes de prêcher au Maroc la guerre contre la France. M. Doriot accuse un capitaine d'avoir commis des faux pour faire donner des terres à une Société.

Le ministre de la guerre proteste contre cette affirmation. M. Barety dit que la justice est saisie et rend hommage au général Lyautey, qui a obtenu de bons résultats par son Gouvernement.

M. Doriot attaque l'administration militaire au Maroc. Il affirme qu'un adjutant s'est fait photographier avec, à ses côtés, deux têtes de Marocains tués.

Le ministre de la guerre répond qu'il a prescrit une enquête, mais que les deux Marocains avaient attaqué un poste français.

M. Doriot exalte l'action d'Abd-el-Krim dans le Rif et souligne la puissance de ce chef marocain, qui devient de plus en plus dangereux pour la France.

M. Morinaud accuse M. Doriot d'avoir poussé Abd-el-Krim et ses troupes à tirer sur les soldats français. M. Doriot répond qu'il veut que les Français évacuent le Maroc, et il lit un appel adressé aux soldats français les poussant à la désobéissance.

La Chambre proteste contre les paroles de M. Doriot. M. Morinaud lit une interview d'Abd-el-Krim affirmant ses intentions pacifiques à l'égard de la France. Il lit une dépêche adressée par le groupe parlementaire communiste français félicitant Abd-el-Krim de sa victoire contre les Espagnols et formant le vœu que les Français comme les Espagnols soient chassés du Maroc.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

DÉPÊCHES

LE RAID PARIS-DAKAR

Hier soir, mercredi, notre correspondant Parisien nous télégraphiait que le raid Paris-Dakar s'était accompli en 29 heures.

Ce matin nous recevons le télégramme suivant :

Paris, 4 février, 23 h. 20.
Aviateurs Arrachard et Lemaître arrivent à 750 kilomètres au nord de Dakar. Une erreur de transmission du radio fit croire qu'ils avaient atteint Dakar.

(Les deux aviateurs ont néanmoins parcouru 3.500 kilomètres sans escale, c'est déjà un joli résultat...)

Paris, 11 h. 10.

A LA CHAMBRE

Séance du matin du 5 février
La Chambre s'est réunie ce matin sous la présidence de M. Yvonne.

MM. Herriot et le général Nollet, ministre de la guerre, sont présents.

La Chambre adopte sans débat un projet de loi, ouvrant des crédits, au titre de l'exercice 1924, pour la transformation en ambassade de notre légation à Varsovie et pour les services de l'ambassade de France à Moscou.

On discute ensuite les chapitres réservés du budget de la guerre.

M. Fontanier, député du Cantal, revient sur la question du Maroc.

Il demande que la France ne profite pas de l'évacuation éventuelle du Rif par les Espagnols pour tenter d'en faire la conquête.

— Introduisez le capitaine Wilbram, dis-je.

CHAPITRE IX
UN TESTAMENT SECRET
Le capitaine Wilbram m'aborda fort courtoisement et, s'il nourrissait vraiment, à mon égard, des sentiments d'aversion, du moins s'efforçait-il de ne pas le laisser voir.

Il ne m'offrit pas la main cependant, et se bornant à une inclination de tête, s'installa sur mon invitation, dans un fauteuil placé près de la table, le coude dans sa main et, de l'autre main, tortillant sa longue moustache fauve :

— Une affaire bien désagréable, Mr. Wilkinson, remarqua-t-il, comme entrée en matière. Je ne parle pas de la mort de mon oncle... Pauvre vieil ami ! J'en suis, cela va de soi, profondément attristé... Non, je veux dire toute cette histoire d'empoisonnement... Pourquoi diable Buckley n'a-t-elle pas envoyé chercher le médecin de la famille au lieu de cette grande girafe, avec ses imaginations de l'autre monde... Cela ne fait pas le moindre doute pour moi ; mon oncle est mort d'une maladie de cœur, mais vous savez ce que sont ces maudits Coroners. Jetez-leur l'appât le plus absurde, le plus invraisemblable, ils le gobent aussitôt comme un poisson fait d'une mouche...

Un tank écorce un soldat à Satory

Le sergent Evain, fils du député de la Seine, a été renversé hier soir à Satory par un tank.

Il a passé une bonne nuit à l'hôpital de Versailles après avoir subi une opération.
Son état est aussi satisfaisant que possible.

LES DETTES INTERALLIÉES

Nouvelle délibération du cabinet anglais

De Londres. — Les ministres anglais se sont réunis hier à nouveau. Ils ont examiné pendant 3 heures la question des dettes.

Toutefois, ils n'ont pris encore aucune décision ferme.
On croit cependant que la réponse du gouvernement britannique à la France sera basée sur la note Balfour.

Le Conseil des ministres aurait confié à MM. Baldwin, Churchill et Chamberlain de rédiger la note pour la France.

En Italie

Un échec pour le fascisme

De Rome. — Dans toutes les villes possédant un tribunal, les avocats ont nommé les nouveaux dirigeants de leurs bureaux.
Partout les avocats fascistes furent battus.

Tirages financiers

Ville de Paris 1912
Le n° 583.596 de la Ville de Paris 1912 gagne 100.000 francs.
Le n° 136.383 gagne 10.000 francs.

Ville de Paris 1875
Le n° 398.525 de la ville de Paris 1875 gagne 100.000 francs.
Le n° 154.913 gagne 50.000 francs.

AVIS

Le 7 février 1925, à 14 heures, à la Préfecture du Lot, il sera procédé par le Receveur des Domaines, à la vente d'une Machine à Ecrire usagée, type « UNDERWOOD », provenant des services du département.

Naturel, la pièce de 215 lit. 1^{re} port, fut. congé compris. Ach. contre 1 fr. 50
S'adresser :
M^{me} Léontine BANDEL, Viticulteur à SOMMIÈRES (Gard)

MACHINES À TRICOTER

toutes largeurs et jauges. Prix de fabrication. Accessoires. Catalogue, apprentissage gratuit.

toutes nuances, échantillon gratuit. LA LABORIEUSE, 10, quai d'Orléans, NANTES.

ETUDE

DR
M^{re} BOUSSOU Jean-Léon
NOTAIRE A CAHORS

Vente aux enchères publiques le dimanche 15 février 1925, à 14 h., à CONSTANT, commune de Valrouffé ; par le Ministère de Maître BOUSSOU, notaire à Cahors. A la requête de Monsieur MOULIN, demeurant à Paris, 28, Boulevard Bonne Nouvelle, agissant en qualité d'administrateur provisoire de la succession de Monsieur RIGAL, demeurant à PARIS, 3, rue des Eaux, où il est décédé le 5 novembre 1923, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'un petit mobilier comprenant : Lit garni, table, chaises et autres objets.

La vente aura lieu aux conditions ordinaires, les acquéreurs seront tenus de payer 10/10 de leur prix pour frais.

Aucune réclamation ne sera admise après l'adjudication.
Signé : BOUSSOU.

Feuilleton du « Journal du Lot » 15

LA CANNE À POMME D'OR

Adapté de l'Anglais PAR
E. Pierre LUGUET

CHAPITRE VIII

CONTRADICTIONS

Je levai l'épaulée en signe d'ignorance.

— Je n'en ai aucune idée, répondis-je.

— Arrivons au troisième point, qui est tout aussi déconcertant. Le poison a été injecté dans la main droite de Mr. Park, entre l'instant où celui-ci a achevé de mettre ses gants et celui où il est tombé, c'est-à-dire en moins d'une demi-minute, le gant perforé le prouve. La canne, dit-on, était dans la main gauche. Avez-vous sur ce fait une idée personnelle à émettre ?

— Aucune, répliquai-je. Et vous avez oublié de mentionner qu'à ce moment-là, la canne empoisonnée était dans ma chambre.

— D'accord, mais vous n'admettez, en ce moment, qu'une seule copie. Qui vous dit que, voyant que vous aviez involontairement emporté chez vous un premier fac-similé, le ou les coupables n'en aient pas pré-

paré un second ? La vente faite par Stretton s'expliquerait dès lors parfaitement.

— Mais quand l'échange aurait-il pu avoir lieu ? m'écriai-je. La canne n'a pas quitté ma main jusqu'au moment où je l'ai remplacée dans le râtelier, et votre examen, fait immédiatement après, a montré qu'aucune altération n'y avait été apportée.

— Précisément, me retourna Voakes, mais si vous vous souvenez, quand Mistress Buckley a apporté la canne, elle a dit à ma requête, qu'elle l'avait reçue des mains du capitaine Wilbram.

— Tant que la blessure subsistait dans la main droite, insistai-je, je ne vois pas, si ce n'est au point de vue de l'intention, ce que la canne peut avoir à faire avec la mort de Mr. Park.

— Pardonnez cette supposition, Mr. Wilkinson, fit Voakes, mais nous sommes tous sujets à erreur. Vous, comme les autres.

— Je vous jure, répondis-je solennellement, et je suis prêt à répéter en justice que jamais le défunt ne s'est appuyé de la main droite sur sa canne.

Mon assurance impressionna-t-elle le détective ? Je l'espère sans pouvoir l'affirmer, car le masque de cire demeura impénétrable.

— Il y a quelqu'un, me dit-il, après une pause, qui pourrait jeter un peu de lumière sur la question ; c'est l'homme qui a ciselé la copie

de l'inscription. C'est, vous avez pu le voir, une imitation parfaite.

Il tira de sa poche un petit paquet, l'ouvrit, prit dans sa main la pomme d'or originale qu'il rapprocha de sa fatale contre-partie.

— Une copie d'une fidélité admirable ! dit-il, exacte dans les moindres détails. Voyez ce K. La courbe, légère... mais qu'est-ce que c'est que cela ? Avez-vous un verre grossissant, Mr. Wilkinson ?

Il y avait dans mon salon un vieux télescope, pendu à la muraille. Je dévissai l'objectif et le lui passai.

— Jetez donc vous-même un coup d'œil, dit-il, après une minute d'examen, dites-moi si vous n'apercevez rien de particulier ?

Je me conformai à sa requête.

— Il me semble voir une marque au-dessous de l'inscription. Cette lentille n'est pas très puissante, mais en pleine lumière, on peut lire, même à l'œil nu ; je distingue les lettres E. H. très nettement.

Bibliographie



LA MODE PRATIQUE

le Journal vraiment moderne et pratique de la Femme et de la Maison.

Un An 25 fr. Chaque N° de 0 fr. 50 Le N° contient : 0.50

Un Bon-Prime de 1 fr. à échanger contre des produits alimentaires de première marque.

LA MODE PRATIQUE rapporte 100 fois ce qu'elle coûte.

79, Bd St-Germain, PARIS. R. C. Seine, 55559

Mesdames, Vous n'êtes peut-être pas toutes de parfaites maîtresses de maison ni des femmes d'intérieur accomplies. Mais vous pouvez toutes le devenir grâce aux Publications Françaises TeDESCO

39, Boulevard Raspail, Paris (7^e)

Si vous désirez vous en convaincre il vous suffira de nous retourner le bon ci-dessous et vous recevrez gratuitement notre « POCHETTE SPECIMEN » contenant : 1° un numéro du Journal des Ouvrages de Dames; 2° un numéro de La Femme Chez Elle; 3° un numéro de Mon Aiguille; 4° une planche de dessins décalquables au fer chaud. Joindre 0 fr. 50 en timbres pour le port.

Bon Gratuit du « Journal de Lot » à retourner sous enveloppe affranchie aux Publications Françaises TEDESCO

39, Boulevard Raspail, Paris (7^e)

Je désire recevoir, à titre gracieux, votre « POCHETTE SPECIMEN » contenant un exemplaire de chacune des publications : « Journal des Ouvrages de Dames », « La Femme Chez Elle », « Mon Aiguille » et un spécimen de vos planches de dessins décalquables au fer chaud. Ci-joint 0 fr. 50 pour le port.

Nom..... Adresse..... Date et Signature

MONSIEUR,
Voulez-vous faire plaisir à votre Femme, à votre Fille...?

Moyennant 10 Timbres de 25 centimes joints au Bon-Prime ci-dessous, nous enverrons un abonnement de Un Mois à « LA FEMME CHEZ ELLE » et une charmante prime à broder :

BON-PRIME
à retourner aux Publications Françaises TeDESCO (Service A)

39, Boulevard Raspail, Paris-7^e. Ci-joint 10 timbres de 25 cent. pour l'envoi de l'abonnement et de la prime mentionnés ci-dessus.

Adresse de la Bénéficiaire De la part de M^r.....

ETUDE DE Maître G. FONTANGES
Docteur en Droit
AVOUÉ A FIGEAC (Lot)

ASSISTANCE JUDICIAIRE (Décision du 11 janvier 1923)

EXTRAIT
d'un Jugement de séparation de corps

D'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de première instance de l'arrondissement de FIGEAC (Lot) le trente-un octobre mil neuf cent vingt-quatre, enregistré et signifié,
Entre : Madame Paulette RAMIÈRES, sans profession, épouse de Monsieur Marcel NOZIÈRES, demeurant ladite dame, Avenue de Saint-Julien-d'Empare, à Capdenac (Aveyron),
Et Monsieur Marcel NOZIÈRES, menuisier, demeurant à FIGEAC (Lot),
Il appert :
Que la séparation de corps a été prononcée entre les époux RAMIÈRES-NOZIÈRES, au bénéfice de la femme et aux torts et griefs exclusifs du mari qui a été condamné aux dépens.
Pour extrait :
FIGEAC, le trois février mil neuf cent vingt-cinq.
Signé : G. FONTANGES, avoué.

Chemin de fer de Paris à Orléans
L'Amérique du Sud
Via Bordeaux

Il est rappelé au Public les facilités offertes pour les relations avec l'Amérique du Sud via Bordeaux.
Sur présentation d'un billet de passage des Compagnies Sud-Atlantique et Chargeurs-Réunis, conjointement avec un billet de chemin de fer pour Bordeaux, les bagages sont enregistrés directement à Paris-Quai d'Orsay pour la destination définitive, après visite par la Douane. L'enregistrement est fait à Paris-Quai d'Orsay la veille du jour fixé pour le départ des paquebots de Bordeaux. Des dispositions spéciales sont en outre prévues pour amener les voyageurs, sans changer de voiture, jusqu'au quai d'embarquement.
Dans le sens du retour, les bagages à destination de Paris peuvent être enregistrés directement au port d'em-

barquement ou à bord du paquebot, avant son arrivée à Bordeaux. La visite de ces bagages par la Douane n'a lieu qu'à la gare de Paris-Quai d'Orsay, et tout est fait pour faciliter aux voyageurs le plus possible, comme à l'aller, la traversée de Bordeaux.

Relations directes entre Paris-Quai d'Orsay et Barcelone par Limoges-Toulouse-Narbonne.

Billets directs simples et d'Aller et Retour (1^{er}, 2^e et 3^e classes). Enregistrement direct des bagages. Voitures directes. — Wagons-Lits. — Wagons-Restaurant.

Express. — Départ Paris-Quai d'Orsay 21 h. 15 (Wagon-Lits et Voitures directes toutes classes de Paris à Port-Bou). Arrivée Barcelone 19 h. 25 (voitures de luxe sur le parcours espagnol) ou 22 h. 24 (2^e et 3^e classes).
Express. — Départ Paris-Quai

d'Orsay 9 h. 50 (toutes classes et wagon-restaurant de Paris à Toulouse). Arrivée Barcelone 7 h. 56 (1^{er} et 3^e classes sur le parcours espagnol).

LIVRET-GUIDE OFFICIEL
Service d'Hiver 1924-1925

La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans met en vente l'édition du Service d'Hiver de son Livret-Guide Officiel comportant l'horaire complet de ses trains au 11 octobre 1924.

Le Public peut se procurer ce Livret-Guide, le seul édité par les soins de la Compagnie, dans les Gares et Bureaux de Ville de son Réseau, au prix de 2 fr. 50 l'exemplaire.

Pour le recevoir franco, adresser la somme de 3 fr. 40 au Service de la Publicité de la Compagnie, 1, Place Valhubert, Paris (XIII^e).

Relations rapides et directes entre Paris-Quai d'Orsay, Port-Vendres et l'Algérie, Barcelone et l'Espagne.

Depuis le 1^{er} juin 1924, des relations rapides avec Wagon-Lits et voitures directes sont établies entre Paris, Port-Vendres et Barcelone.
Départ de Paris-Quai d'Orsay : 17 h. 00. — Arrivée à Port-Vendres à 8 h. 32 ; à Barcelone à 12 h. 54 avec emprunt de voitures de luxe sur le parcours Espagnol ou à 15 h. 50.

Départ de Port-Vendres pour Alger le dimanche à 11 h. 00 et pour Oran le lundi à 11 h. 00.

Arrivée le lendemain à Alger à 8 h. 00 et à Oran à 16 h. 00.
Billets directs et enregistrement direct des bagages pour Alger, Oran et Barcelone.
Imp. COUSLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : M. DAROLLE.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

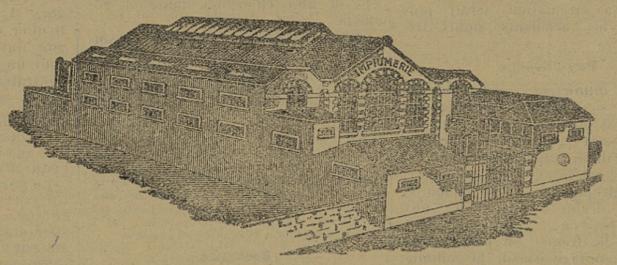
INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL : 1, Rue des Capucins

ANNEXE : 4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS



SERVICE D'HIVER 1924-25

De Paris à Toulouse par Cahors				De Toulouse à Paris par Cahors				De Cahors à Libos					
OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	EXP.	EXP.	EXP.	RAPIDE	EXP.	EXP.	EXP.	RAPIDE	EXP.	EXP.
PARIS (Orsay) dép.	22 5	10 8	17 12	19 21	15 15	TOULOUSE... d.	5 23	6 28	10 9	13 41	19 43	20 23	23 25
PARIS (Aust.) dép.	22 23	10 20	17 12	20 21	27 27	MONTAUBAN, d.	6 23	9 43	11 16	20 33	21 13	21 39	0 11
LIMOGES (arrivé)	7 50	16 40	23 12	2 19	3 27	CAUSSADE.....	7 3	10 24	—	16 40	—	—	—
LIMOGES (départ)	4 30 9	16 48	23 18	2 27	3 35	LABENQUE.....	7 40	11 6	—	17 18	—	—	—
BRIVE... (arrivé)	7 22 11 55	18 30	0 54	4 16	5 17	CEURAC.....	4 30	11 15	—	17 26	—	—	—
BRIVE... (départ)	7 41 12 32 16 19	18 37 18 50 1	—	4 24	5 24	SEPT-POINTE.....	7 59	11 27	—	17 37	—	—	—
Gignac-Cressensac.	8 16 13 7 16 57	—	—	—	—	CAHORS... (arr.)	8 7 11 35 11 59	17 45	21 37	22 21	1 10	—	—
SOULLAC.....	8 40 13 50 17 24	19 19 20 38	—	—	—	CAHORS... (dép.)	8 22 12 42 12 3	17 55	21 41	22 25	1 15	—	—
CAZOULES.....	8 48 13 58 17 32	—	—	—	—	Pradines.....	8 39 12 49	—	—	—	—	—	—
La Chap.-d-Mareuil	8 54 14 4 17 38	—	—	—	—	Espère.....	8 47 12 58	—	—	—	—	—	—
Lamothe-Fénelon	9 4 14 14 17 49	—	—	—	—	St-Denis-Catus	9 1 13 13	—	—	—	—	—	—
Nozac.....	9 14 14 24 18 1	—	—	—	—	Thédirac-Peyril...	9 14 13 27	—	—	—	—	—	—
GOURDON.....	9 29 14 40 18 20	—	—	—	—	Dégagnac.....	9 23 13 36	—	—	—	—	—	—
Saint-Clair.....	9 38 14 49 18 30	—	—	—	—	Saint-Clair.....	9 32 13 45	—	—	—	—	—	—
Dégagnac.....	9 49 15 18 43	—	—	—	—	GOURDON (i)	9 50 14 3 12 46	19 9	—	23 11	—	—	—
Thédirac-Peyrilles	10 15 11 18 57	—	—	—	—	Nozac.....	9 58 14 12	—	—	—	—	—	—
Saint-Denis-Catus	10 11 15 22 19 12	—	—	—	—	Lamothe-Fénel.	10 7 14 21	—	—	—	—	—	—
Espère.....	10 20 15 31 19 23	—	—	—	—	La Chap.-de-Mar.	10 14 14 29	—	—	—	—	—	—
Pradines.....	10 27 15 38	—	—	—	—	CAZOULES.....	10 20 14 35	—	—	—	—	—	—
CAHORS (arrivé)	10 33 15 44 19 35 20 24	2 39	6 11 7 12	—	—	SOULLAC.....	10 37 14 50 13 11	19 51	—	23 37	—	—	—
CAHORS (départ)	11 A 51 17 42	20 28	2 43	6 16	7 16 7 32	SIGNAC-CRESSENSAC	11 4 15 20	—	—	—	—	—	—
Sept-Poits.....	12 1 17 54	—	—	—	—	BRIVE..... (a)	11 32 15 50 13 48	20 51	23 31	0 16	—	—	—
Cieurac.....	12 15 18 11	—	—	—	—	BRIVE..... (d)	13 54	—	23 40	0 26	—	—	—
Labenque.....	12 23 18 21	—	—	—	—	PARIS... (A.) arr.	21 55	—	8 42	9 8	10 43	—	—
Caussade.....	13 19 1	—	—	—	—	PARIS... (O.) arr.	22 7	—	8 54	9 20	10 55	—	—
MONTAUBAN arr.	13 35 19 40	21 31	3 43	7 28	8 25 9 25	Les trains "express" et "rapide" ne prennent les voyageurs que dans des conditions déterminées : consulter les indicateurs. B : A lieu 1° entre Montauban et Brive le samedi ; 2° entre Montauban et Cahors le lundi.	—	—	—	—	—	—	—
TOULOUSE... arr.	13 46 20 55	22 22	4 31	8 26	9 8 11 10	(1) Un train mixte part de Gourdon le matin à 4 h. 22 et arrive à Brive à 7 heures	—	—	—	—	—	—	—

St-Denis-près-Martel et Aurillac

St-Denis-près-Martel	5 33	14 22	17 15
Vayrac	5 42	14 30	17 23
Bétaille (arrêt)	5 47	14 35	17 28
Puybrun	5 56	14 44	17 37
Bretenoux-Biars	6 14	14 59	17 53
Port-de-Gagnac	6 22	15 7	18 1
Laval-de-Cère	6 34	15 17	18 11
Lamativie	6 57	15 38	18 36
Siran (arrêt)	7 14	15 55	18 53
La Roquebrou	7 32	16 12	19 11
AURILLAC... arrivée	8 15	16 55	19 57

Aurillac à St-Denis-près-Martel

AURILLAC... départ	5 39	9 54	17 14
La Roquebrou	6 24	10 35	17 58
Siran (arrêt)	6 38	10 47	18 12
Lamativie	6 58	11 5	18 32
Laval-de-Cère	7 18	11 21	18 51
Port-de-Gagnac	7 27	11 29	19
Bretenoux-Biars	7 42	11 40	19 17
Puybrun	7 51	11 49	19 27
Bétaille (arrêt)	7 58	11 55	19 34
Vayrac	8 8	12 2	19 43
St-Denis-près-Martel	8 15	12 10	19 50

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson, dép.	6 50	10 50	19
Sarlat.....	8 3	12	17 35 20 19
Cazouls.....	8 45	12 39	19 15 21 10
Souillac.....	7 51	10 55	13 32 19 28 15 45
Le Pigeon.....	8 6	11 20	13 48 16
Baladou, Arrêt.	8 11	11 27	13 58 16 5
Martel.....	8 20	11 56	14 2 16 14
St-Denis-p.-M. ar.	8 31	12 9	14 12 16 25

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p.-M. d.	6 15	9 11	12 41 17 35
Martel.....	6 30	9 26	12 56 18 9
Baladou, Arrêt.	6 37	9 33	13 2 18 20
Le Pigeon.....	6 43	9 39	13 7 18 35
Souillac.....	7 5	9 49	13 17 19 49
Cazouls.....	7 16	13 43	20
Sarlat.....	5 6	8 1	14 30 17 15 20 45
Le Buisson, ar.	5 59	15 24	18 10

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

TOULOUSE, dép.	6	12 37	17 40
CAPDENAC... (a)	10 25	17 51	21 51
FIGEAC... (d)	1 24	6 54	10 24
Le Pournel.....	2 47	7 39	11 35 14 57 19 15 22 42
Assier.....	7 28	11 23	14 32 19 4
Flaujac (halte)...	7 48	11 44	15 10 19 24
Gramat.....	3 19	8 4	11 59 15 43 19 39 23 2
Rocamadour.....	3 34	8 17	12 9 16 2 19 49 23 12
Montvalent.....	4 7	8 32	12 23 16 22 20 3
St-Denis-p.-M. ar.	4 21	8 43	12 33 16 36 20 13 23 33
Martel (dép.)	4 57	8 53	12 39 16 57 20 23 36
Quatre-Routes...	5 10	9 4	12 49 17 11 20 33
Turenne.....	5 28	9 17	13 17 28 20 43
BRIVE..... ar.	6 3	9 39	13 23 18 3 21 5 0 10
PARIS (Orsay) ar.	—	18 58	22 7 5 30 9 20

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

PARIS (Orsay) d.	19 25	21 15	22 51 7 31 10 8
Brive..... dép.	4 5	8 7	12 36 16 3 18 56
Turenne.....	4 29	8 32	13 16 23 19 35
Quatre-Routes...	4 38	8 43	13 15 16 37 19 49
St-Denis-p.-M. ar.	4 47	8 52	13 23 16 46 20 1
Martel (dép.)	4 53	9 2 13 36	16 52 20 36
Montvalent.....	9 15	13 51	17 5 20 59
Rocamadour.....	5 22	9 35	14 14 17 24 21 32
Gramat.....	5 36	9 50	14 31 17 37 21 55
Flaujac (halte)...	—	10 3	14 44 17 50
Assier.....	5 57	10 15	14 59 18 1 22 43
Le Pournel.....	—	10 26	15 9 18 10 22 57
FIGEAC.....	6 23	10 48	15 31 18 31 23 26
CAPDENAC... (a)	6 33	11 58	15 41 18 41 23 39
CAPDENAC... (d)	6 48	11 30	16 8 18 51
TOULOUSE.....	11 13	16 29	21 5 23 7

De Cahors à Capdenac

CAHORS.....	8 15	12 10	18 14 18 56
Cabessut.....	8 24	12 21	18 25 19 1
Arcambal.....	8 33	12 36	18 35 19 12
Vers.....	8 41	12 49	18 43 19 41
Saint-Géry.....	8 43	13 12	18 48 19 27
Conduché.....	8 50	13 42	17 6 19 40
Saint-Cirq-la-Popie	9 5	13 52	17 6 19 48
St-Martin-Labouval	9 12	14 19	17 14 19 56
Calvignac.....	9 18	14 29	17 21 20 5
Cajarc.....	9 31	15 13	17 34 20 17
St-Martin-Labouval	9 40	15 29	17 44 20 27
Montbrun.....	9 48	15 50	17 53 20 36
Toirac.....	9 59	16 20	18 5 20 48
Lamadelleine.....	10 10	16 38	18 17 21
CAPDENAC.....	—	—	—

De Capdenac à Cahors

CAPDENAC.....	7 20	11 10	18 55
Lamadelleine.....	7 32	11 26	1